



Direction des services techniques
et de l'aménagement

Tél. 03 20 66 58 27

191113/LP/SF/BC/AB-19-1531

ARRETE N° ARR/2019/ST/409

Nous, Maire de la Ville de HEM,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété par la circulaire du 28 décembre 1963,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,
Considérant que pour permettre des **travaux de plantation et d'aménagement paysager rue Aristide Briand à Hem**, il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réglementer ces secteurs.

ARRETONS

ARTICLE 1 : A partir du 18 novembre 2019 et ce, jusqu'au 22 décembre 2019, la circulation fera l'objet, giratoire des 4 vents rue Aristide Briand à Hem, d'une restriction par demi chaussée et sera régulée par alternat manuel si nécessaire. La vitesse sera limitée à 30km/h. L'entreprise INOVERT laissera libre la circulation des poids lourds desservant la zone des 4 vents ainsi que la circulation des bus ILEVIA.

ARTICLE 2 : A partir du 18 novembre 2019 et ce, jusqu'au 22 décembre 2019, la circulation sur piste cyclable sera interdite et déviée sur la chaussée le temps durant les travaux de plantation.

ARTICLE 3 : Les panneaux réglementaires ainsi que la signalisation diurne et nocturne seront mis en place par l'entreprise INOVERT.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à ILEO, à la Sté ILEVIA, à la Sté Esterra et à l'entreprise INOVERT – Zone de la Broye – rue du Chauffour – 59710 ENNEVELIN.

Fait à HEM, le

15 NOV. 2019

**Pour Le Maire de Hem
et par délégation, l'Adjoint aux Travaux,
aux infrastructures et à l'aménagement.**

